

AVIS PUBLIC

DEMANDES (4) DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ que lors de l'assemblée ordinaire qui se tiendra le **mardi 18 août à 19 h** à la salle des délibérations située au Centre social municipal, les membres du conseil municipal de la Ville de La Tuque statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2026-029 / 372, RUE JOFFRE

Objet de la demande :

Régulariser la marge latérale du garage à 0,84 mètre, ainsi que la marge arrière de celui-ci à 0,76 mètre plutôt qu'à 0,91 mètre, le tout, tel que requis au moment de la construction.

Identification du site concerné :

Lot 5 329 482, cadastre du Québec.

2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2026-030 / 550, RUE SAINT-LOUIS

Objet de la demande :

Permettre l'installation d'une enseigne d'une hauteur de 0,81 mètre et une autre de 1,22 mètre plutôt que 0,70 mètre, le tout, tel que requis par la réglementation actuelle.

Identification du site concerné :

Lot 5 327 283, cadastre du Québec.

3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2026-031 / 473-475, RUE BOSTONNAIS

Objet de la demande :

Régulariser la marge latérale du patio et du gazébo à 0,85 mètre plutôt qu'à 1,50 mètre. En plus de régulariser le gazébo et le patio à 1,24 mètre de la maison plutôt qu'à 1,50 mètre. Régulariser la marge latérale de la remise à 0,71 mètre, ainsi que la marge arrière à 1,42 mètre plutôt qu'à 1,50 mètre. Ainsi que régulariser la distance de la remise et du gazébo et du patio à 1,21 mètre plutôt que 1,50 mètre, le tout, tel que requis par la réglementation au moment de la construction.

Identification du site concerné :

Lot 5 329 207, cadastre du Québec.

4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2026-032 / 21, RUE CARTIER

Objet de la demande :

Régulariser la marge latérale de la remise à 0,82 mètre, ainsi que la marge latérale de l'abri d'auto à 0,60 mètre plutôt qu'à 0,91 mètre, le tout, tel que requis par la réglementation au moment de la construction.

Identification du site concerné :

Lot 5 327 449, cadastre du Québec.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil relativement à ces demandes.

Pour toute question relative au présent avis, veuillez communiquer avec le soussigné au numéro de téléphone 819 523-8200, poste 2146.

AVIS FAIT ET DONNÉ à La Tuque ce 31^e jour du mois juillet 2026.



Christian St-Gelais
Greffier